

LA VIE SCOLAIRE DU LFM

Année scolaire 2017/2018

La vie scolaire : Acteur de l'éducation citoyenne

1) Le programme d'Engagement Citoyen du LFM



*Un élève de Première distribuant des fournitures scolaires à Cebu



Le programme d'engagement citoyen du LFM a pour but de développer la participation de nos élèves dans la vie de l'établissement et en dehors, en complément des attentes scolaires des programmes d'enseignement.

Il donne la possibilité aux élèves de prendre des initiatives et de les valoriser en proposant des actions originales dans le cadre de services à la communauté. Les élèves peuvent aussi s'inscrire dans des missions en partenariat avec des associations locales et s'engager ainsi au bénéfice des autres.

Cette politique d'engagement citoyen vient compléter le dispositif de participation des élèves dans la vie de l'établissement qui existe à travers le Conseil des délégués de classe, le Conseil de la Vie Collégienne et Lycéenne (CVCL) et le Student Council à l'échelle de l'Eurocampus.

Il a pour but de valoriser les divers engagements extrascolaires de nos élèves afin qu'ils soient reconnus, validés et officiellement utilisables dans le cadre des dossiers de candidature postbac.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des missions proposées dans le carnet de correspondance de votre enfant ou sur notre site internet : <http://lfmanille.ph/site/wp-content/uploads/2017/01/Brochure-Engagement-citoyen.pdf>

Partenariat actuel :

Virlande Fondation : Traduction des communications entre parrains français et enfants, découverte de l'association et de ses actions.



En complément de l'existant, deux nouveaux partenariats ont été ouverts cette année :

Avec l'association « Enfants d'Asie » (élèves de Première). Un bulletin d'information et d'inscription sera envoyé aux parents dans les prochaines semaines. Ce programme vient en aide à des élèves sponsorisés par l'association sur l'île de Cebu.



L'autre avec la « Stairway Foundation » basée à Puerto Galera. Ce programme est ouvert aux élèves de la 3^{ème} à la Terminale. Il s'oriente vers la formation de nos étudiants aux droits des enfants ainsi qu'à la protection de l'environnement, à travers la rencontre avec de jeunes philippins recueillis par la fondation.



Le parcours éducatif de santé et de citoyenneté



*Les 4^{èmes} lors d'une session de prévention sur la communication non-violente

Le parcours éducatif de santé et de citoyenneté regroupe l'ensemble des dispositifs proposés aux élèves et les séances de formation et de prévention dispensées aux élèves au cours de l'année scolaire.

Ce parcours est préparé et validé au CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté). Le CESC est piloté par Raphaël Teulet. Il regroupe des professionnels de santé, des représentants des parents et des élèves ainsi que des professeurs et la direction du LFM.

Il est composé cette année d'Adélaïde Lefèvre, Eugénie Pettigrew-Leydier, Damien Roiland, Marie-Aude Reber, Claire Weiler, Anthony Estrade (Première), Arrone Shanaya (Première), Mr Weber et Mr Aubry.

Le document pour l'année scolaire 2017 / 2018 est en cours de préparation. Vous pouvez retrouver la version 2016 /2017 dont il va s'inspirer sur le site internet du LFM.

Lien site internet : <http://lfmanille.ph/site/wp-content/uploads/2017/01/Parcours-%C3%A9ducatif-de-sant%C3%A9-2016-2017.pdf>

La vie scolaire :

Garante des règles de vie communes et de la sécurité de tous

1) Les nouveautés du règlement intérieur

- **L'interdiction de sortie du LFM** : Pour des raisons de sécurité, il n'est désormais plus possible aux élèves du lycée de quitter l'établissement à la fin des cours pour revenir plus tard prendre le bus.
- **L'oubli de la tenue de sport** : Il a été précisé que l'oubli de la tenue de sport par deux reprises au cours d'un trimestre sera sanctionné par des heures de retenue.
- **Une tenue de sport LFM est désormais obligatoire** : elle sera mise en vente à compter du 06 novembre 2017.
- **Les dispenses de sport pour « indisposition passagère »** : Ces dispenses doivent désormais être accompagnées d'un mot des parents et sont limités à deux par trimestre.
- **Le port du polo LFM** : Pour des raisons de sécurité, le port du polo LFM n'est plus obligatoire pendant les sorties scolaires.

2) Le rappel des consignes importantes

- **Toutes sorties de l'établissement avant la fin des cours programmés à l'emploi du temps** doivent faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation à la vie scolaire.
- **Il est interdit de quitter l'établissement en voiture particulière alors qu'on est inscrit sur la liste des bus** sans en avoir fait la demande au préalable à la vie scolaire.
- **Il est interdit d'utiliser les aménagements sportifs de l'établissement sans supervision** et en dehors des heures de récréation.

3) Les mesures prises en cas de manquement au règlement intérieur

- Il existe une **échelle de punitions et de sanctions** en cas de manquement au règlement :
 - Avertissement oral à l'élève
 - Avertissement écrit aux parents
 - Retenue de 15h30 à 17h10
 - Exclusion temporaire de l'établissement
- **Cette échelle de punitions et de sanctions est indicative**, elle n'exclue pas qu'une retenue ou une exclusion temporaire soit donnée directement sans avertissement ni oral ni écrit.
- **Les heures de retenue** ne peuvent pas être déplacées par confort, seul un cas de force majeure peut justifier de leur modification